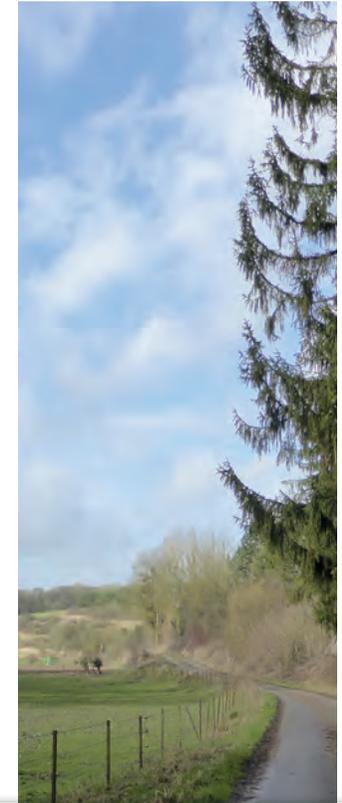
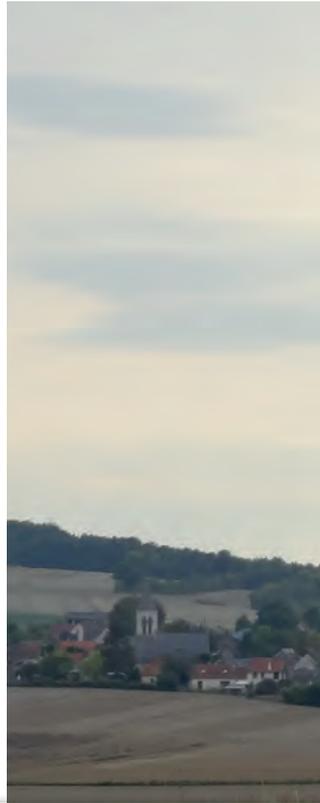


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU CONTYNOIS



2-PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



Conty



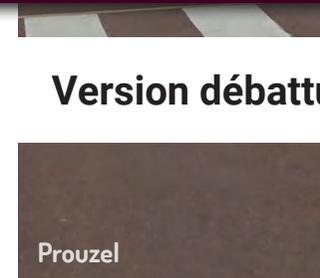
Namps-Maisnil



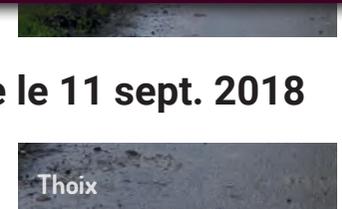
Essertaux



Lœuvilly



Prouzel



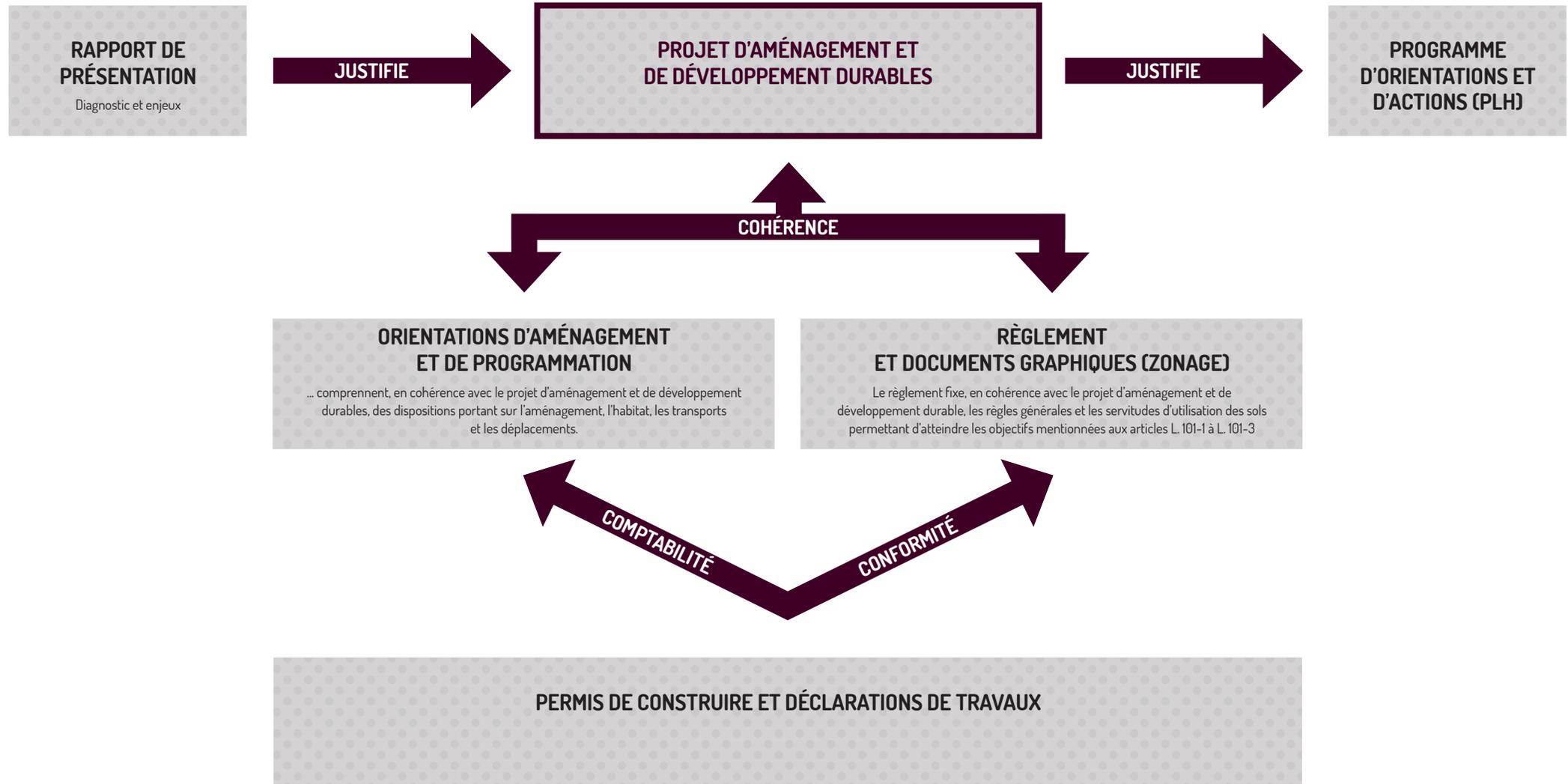
Thoix

Version débattue le 11 sept. 2018

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) constitue l'une des pièces essentielles du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) du Contynois. Il présente les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour conduire et accompagner l'évolution du territoire intercommunal sur les quinze prochaines années. Il fait l'articulation entre, d'une part, le diagnostic à partir duquel un certain nombre d'enseignements a été identifié et, d'autre part, le zonage et le règlement d'urbanisme du PLU intercommunal.

Le contenu du PADD a été établi sur les bases suivantes :

- La prise en compte du diagnostic, des enseignements et des enjeux qu'il fait apparaître pour l'avenir du territoire
- La réflexion collective menée par les élus et leur vision commune pour l'évolution future du Contynois
- Le porter à connaissance et les préconisations des services de l'État
- La prise en compte des principes du Code de l'urbanisme qui précisent notamment les objectifs de développement durable auxquels un document d'urbanisme doit s'efforcer de répondre
- Les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Grand Amiénois approuvé en 2012



01



LES BASES DU PROJET



Monsures

LES PRINCIPAUX ENJEUX AUXQUELS LE PROJET DEVRA RÉPONDRE

Le développement d'un tourisme de nature de qualité prenant appui sur les atouts du Contynois, respectueux de son environnement et source de retombées économiques.



L'accueil de nouveaux habitants tout en préservant l'identité rurale locale et «l'esprit de village» ainsi que le lien social au sein du territoire.



Le développement d'une agriculture, qui soit à la fois compétitive, pourvoyeuse d'emplois, plus proche des habitants et du consommateur, mais également incontournable pour la gestion du paysage et de l'environnement.



L'amélioration des moyens de communication, numérique notamment, pour favoriser les échanges et la proximité.



Le développement économique ambitieux générateur d'emplois et qui contribue à améliorer l'offre commerciale et les services à la population.



LES 3 FILS CONDUCEURS DU PROJET = 3 DÉFIS POUR LE CONTYNOIS

L'OUVERTURE

Faire du Contynois un territoire accessible, accueillant.
Un territoire qui donne à voir ses atouts au-delà du local
et tire profit de son nouveau contexte institutionnel.

LA MODERNISATION

Cultiver une ruralité qui se transforme sans se renier
en inscrivant notamment le territoire dans la transition
énergétique et en faisant la promotion de l'amélioration
de l'efficacité énergétique des modes de vie (transports,
consommation, logements ..).

LA PROXIMITÉ, LA CONVIVIALITÉ

Organiser le territoire de tel sorte qu'il ne soit pas uniquement
tourné vers Amiens, mais structuré autour de polarités
offrant un maillage de commerces, services et équipements
proche des habitants.



LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET



LE PADD DU CONTYNOIS / UN PROJET PORTEURS D'AMBITIONS:

LES AXES STRATÉGIQUES:

1. Des **COOPÉRATIONS** opérationnelles à toutes les échelles
2. Pour de nouvelles conditions de **MOBILITÉ**
3. **PAYSAGE & ENVIRONNEMENT**, des atouts qui affirment leurs potentiels
4. Une **ÉCONOMIE** de proximité à soutenir
5. Une **AGRICULTURE** qui renforce ses liens au territoire
6. Une composante économique à part entière, le **TOURISME**
7. Une production de **LOGEMENTS** équilibrée
8. Des **ÉQUIPEMENTS ET SERVICES** qui participent d'une attractivité résidentielle diversifiée

DES COOPÉRATIONS OPÉRATIONNELLES À TOUTES LES ÉCHELLES

Le projet du Contynois vise notamment à renforcer les liens entre toutes ses parties pour parvenir à un développement qui soit à la fois harmonieux et équilibré.

En premier lieu, le territoire doit pouvoir compter sur un pôle fort, Conty, disposant d'une offre commerciale attractive et diversifiée lui permettant de répondre aux besoins de ses habitants, mais aussi de ceux qui pratiquent le territoire ou le parcourent.

Faire de Conty un centre-bourg attrayant et dynamique doit être bénéfique pour le Contynois mais aussi pour tout le sud d'Amiens. Pour atteindre cet objectif, il s'agit d'orienter prioritairement le développement résidentiel, afin de conforter son offre d'équipements et de services. Il convient aussi de maintenir et développer les activités et l'emploi, en affirmant notamment son positionnement entre Poix-de-Picardie et Ailly-sur-Noye, en misant sur des complémentarités existantes ou à trouver, en matière touristique notamment.

En second lieu, le projet du territoire vise à renforcer l'organisation territoriale et le maillage de communes.

C'est aussi favoriser l'émergence de nouvelles collaborations et coopérations entre elles. Des pistes de mutualisation pourraient ainsi être explorées dans la lignée de ce qui a déjà été initié dans le domaine du scolaire.

A ce titre, des espaces collaboratifs de réflexion et d'action ont été identifiés, au sein desquels un premier niveau de coopération / collaboration opérationnelles pourrait être envisagé entre communes, poursuivant ainsi ce qui peut se faire ou se fait déjà au niveau de l'intercommunalité.

Ces évolutions dans les pratiques doivent contribuer au renforcement de l'assise du territoire, de la convivialité qui le caractérise afin de maintenir la commune comme l'échelon administratif de référence, garant de la proximité avec les habitants.

1. DES COOPÉRATIONS OPÉRATIONNELLES À TOUTES LES ÉCHELLES

ORIENTATION 1

CONFORTER LE RÔLE DE CONTY DANS L'ARMATURE URBAINE DU QUART SUD-OUEST DU GRAND AMIÉNOIS

1. Revaloriser le centre-bourg pour renforcer l'attractivité commerciale et résidentielle de la commune
2. Affirmer les complémentarités économiques (dont touristiques) et commerciales avec Poix-de-Picardie et Ailly-sur-Noye

PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST



Une organisation qui repose sur un réseau de pôles structurants intermédiaires (Conty, Poix-de-Picardie, Airaines, Oisemont) de pôles de proximité (Hornoy-le-bourg, Beaucamps-le-Vieux, Quevauvillers) et relais (Molliens-Dreuil, Namps-Maisnil). Dans ce maillage, Conty est un pôle structurant à conforter.

NB. Si Conty et Oisemont apparaissent comme des pôles « équivalents », une caractéristique majeure les distingue : le territoire de la Région de Oisemont est hors de l'influence du pôle d'emplois d'Amiens (et d'Abbeville) et entretient peu de liens avec le Grand Amiénois en termes de déplacements domicile-travail.

1. DES COOPÉRATIONS OPÉRATIONNELLES À TOUTES LES ÉCHELLES

ORIENTATION 2

VALORISER LE MAILLAGE TERRITORIAL SECONDAIRE DU CONTYNOIS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS ET USAGERS

1. Veiller à la complémentarité des positionnements de Conty, Lœuilly et Plachy-Buyon / Prouzel
2. Covaloriser les atouts et moyens du pôle Quevauvillers / Namps-Maisnil
3. Exploiter l'attractivité résidentielle d'Oresmaux pour renforcer l'offre commerciale et de services (marchands et non marchands) de proximité

SYSTÈMES ET MAILLAGE TERRITORIAL

Pôles structurants



Majeur
Intermédiaire
Proximité

Bourgs



Pôles relais



Équipements et services



Transports collectifs



Emplois

Communes rurales



Communes rurales



Communes rurales à vocation économique marquée

Territoire aggloméré



Cagny - Camon
Boves - Dury - Salouël
Saleux - Pont-de-Metz
Dreuil-lès-Amiens

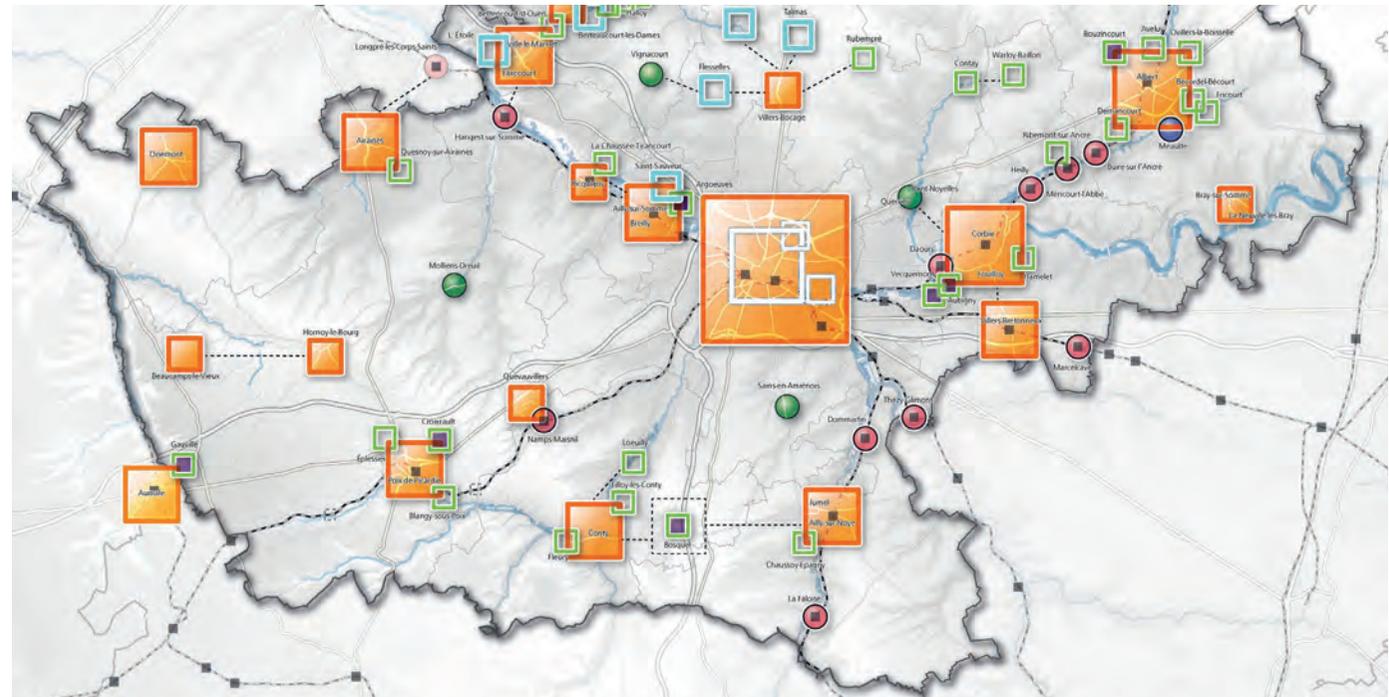
Cœur d'agglomération



Amiens - Longueau
Rivery

Coopérations et complémentarités à affirmer ou à créer
(en matière de développement de l'habitat, des équipements et services, de développement économique, de transport collectif, etc.)

Échelle de réflexion à privilégier
(en matière de développement de l'habitat, des équipements et services, de développement économique, de transport collectif, de réalisation de document de planification, etc.)



Source : Aduga, Le grand Amiénois Le D00, SCOT du Grand Amiénois, 2012, mis à jour en 2017, page 14-15

La carte «Systèmes et maillage territorial» propose une approche des coopérations à envisager, notamment dans le cadre de démarches de programmation et de planification, entre chaque pôle et les communes avec lesquelles il est en interaction dans l'organisation des fonctions qu'il porte (résidentielles, économique, servicielle, etc., ...). Cette carte a valeur de recommandation.

1. DES COOPÉRATIONS OPÉRATIONNELLES À TOUTES LES ÉCHELLES

ORIENTATION 3

MUTUALISER AMBITIONS ET MOYENS À L'ÉCHELLE DES ESPACES COLLABORATIFS DE RÉFLEXION ET D'ACTION (GRAPPES)

Parmi les pistes de projet à étudier et les efforts à mener en commun dans ce secteur :



Grappe
« LE BOSQUEL /
ESSERTAUX / ORESMAUX »

- Développer l'accueil d'entreprises sur les zones dédiées, au bénéfice de l'ensemble du territoire
- Renforcer les liaisons et la complémentarité entre le Bosquel et Essertaux en s'appuyant notamment sur la proximité géographique de ces deux bourgs
- Accompagner le développement d'Oresmaux, un pôle du territoire entre Conty et Ailly-sur-Noye
- Tirer profit des axes de communication à proximité (RD101, A16)



Grappe
« CONTY / FLEURY /
MONSURES / BELLEUSE »

- Par les développements prévus dans les communes, veiller à conforter le pôle de Conty, pôle majeur du territoire
- Travailler les liaisons douces depuis les communes proches (Fleury / Tilloy notamment) vers Conty
- Créer un véritable nœud TC / covoiturage depuis Conty, pour concurrencer l'usage exclusif de la voiture individuelle



L'entité NAMPS-MAISNIL

- Renforcer Namps-Maisnil en tant que pôle relais du territoire.
- Développer les complémentarités avec Quevauvillers au sein de la CC2SO
- Conserver la gare en tant qu'infrastructure de transport collectif et développer la qualité de la desserte proposée pour accroître le nombre d'usagers



Grappe
« NEUVILLE-LES-LŒUILLY
/ LŒUILLY / NAMPTY /
TILLOY-LES-CONTY »

- Faire de Lœuilly un véritable pôle relais à l'échelle du territoire, entre Conty et Amiens
- Renforcer les liens avec la vallée de la Selle à travers notamment l'image que la vallée peut véhiculer auprès des communes concernées et la mettre en valeur
- Faciliter les déplacements en transports collectifs et le covoiturage dans la vallée
- Organiser et développer l'offre de loisirs et tourisme en misant sur les équipements et activités déjà présents et en favorisant de nouvelles pratiques respectueuses.

1. DES COOPÉRATIONS OPÉRATIONNELLES À TOUTES LES ÉCHELLES

ORIENTATION 3

MUTUALISER AMBITIONS ET MOYENS À L'ÉCHELLE DES ESPACES COLLABORATIFS DE RÉFLEXION ET D'ACTION (GRAPPES)

Parmi les pistes de projet à étudier et les efforts à mener en commun dans ce secteur :



Grappe
«SENTELIE / BRASSY /
COURCELLES-SOUS-THOIX /
THOIX / CONTRE /
VELENNES / FREMONTIERS»

- Organiser la mobilité vers les pôles limitrophes (Poix et Conty principalement) depuis ces communes (TAD)
- Nouer des complémentarités entre les communes en matière d'équipements et services à créer
- Séquencer l'axe vallée des Evoissons et le mettre en valeur par l'aménagement des villages (haltes) et renforcer le réseau de chemins pédestres existants pour développer l'attrait du territoire dans ce domaine
- Sécuriser les traversées des bourgs, notamment ceux situés sur la RD920
- Tester une offre commerciale innovante pour palier à l'absence de commerces (distributeurs automatique, livraisons)



Grappe
«BACOUEL-SUR-SELLE /
PROUZEL / PLACHY-BUYON
/ FOSSEMANANT»

- Organiser à l'échelle de ses communes le développement résidentiel et diversifier les formes de logements pour répondre aux besoins liés à la réalisation des parcours résidentiels
- Qualifier l'entrée sur le territoire depuis le sud d'Amiens en améliorant les traversées de village et facilitant l'accès au pôle d'Amiens (en transports collectifs et modes doux notamment)
- Organiser de manière complémentaire l'offre d'équipements et services en mutualisant les réponses aux besoins des habitants

1. DES COOPÉRATIONS OPÉRATIONNELLES À TOUTES LES ÉCHELLES

ORIENTATION 1

CONFORTER LE RÔLE DE CONTY DANS L'ARMATURE URBAINE DU QUART SUD-OUEST DU GRAND AMIÉNOIS

1. Revaloriser le centre-bourg pour renforcer l'attractivité commerciale et résidentielle de la commune
2. Affirmer les complémentarités économiques (dont touristiques) et commerciales avec Poix-de-Picardie et Ailly-sur-Noye

ORIENTATION 2

VALORISER LE MAILLAGE TERRITORIAL SECONDAIRE DU CONTYNOIS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS ET USAGERS

1. Veiller à la complémentarité des positionnements de Conty, Lœuilly et Plachy-Buyon /Prouzel
2. Covaloriser les atouts et moyens du pôle Quevauvillers / Namps-Maisnil
3. Exploiter l'attractivité résidentielle d'Oresmaux pour renforcer l'offre commerciale et de services (marchands et non marchands) de proximité

ORIENTATION 3

MUTUALISER AMBITIONS ET MOYENS À L'ÉCHELLE DES ESPACES COLLABORATIFS DE RÉFLEXION ET D'ACTION (GRAPPES)

1. Des pistes de projets à étudier et des efforts à mener en commun au sein de ces grappes



Centre-bourg de Conty

2. POUR DE NOUVELLES CONDITIONS DE MOBILITÉ

Le positionnement géographique du Contynois est un atout qui reste à révéler. Territoire traversé, au carrefour de grands axes, les contraintes et nuisances (nuisances sonores, insécurité routière, etc.) sont aujourd'hui parfois plus perceptibles que les attraits que ce positionnement doit générer, pour Conty notamment. Un des enjeux est donc de tirer profit de ce positionnement et d'en faire un atout à afficher pour le Contynois. Il en va notamment du confortement de Conty au sein du territoire et plus globalement au sein de la nouvelle communauté de communes, mais aussi de la qualité de vie offerte au sein des communes.

Améliorer la circulation sur les axes existants, diminuer l'impact du trafic dans les bourgs, faciliter les déplacements des habitants sur le territoire et vers l'extérieur sont autant d'objectifs que se fixe le territoire pour les années à venir. Une meilleur desserte en transport collectif, performante et attrayante, des axes routiers plus sécurisés avec des itinéraires dédiés sont autant de piste à creuser dans les années à venir pour améliorer la mobilité.

Se pencher sur les modes doux est aussi un impératif. Avec ses atouts, tels que la configuration du territoire, son relief, son réseau viaire, ou encore ses infrastructures existantes, le territoire se prête à l'expérimentation et au développement de nouvelles conditions de mobilité.

Il est donc intéressant de travailler sur les moyens à mettre en œuvre pour inciter le plus largement à la pratique de la marche à pied et du vélo pour des déplacements courts du quotidien.

2. POUR DE NOUVELLES CONDITIONS DE MOBILITÉ

ORIENTATION 1

ORGANISER LES MOBILITÉS DANS UNE PERSPECTIVE DE VALORISATION DES POTENTIELS DE LA VALLÉE DE LA SELLE

1. Qualifier les axes routiers de la vallée
2. Structurer un axe « vallée » support d'une offre en transports collectifs attractive
3. Améliorer les connexions entre le Contynois et le pôle urbain d'Amiens
4. Aménager la coulée verte, ouvrir des perspectives sur le territoire
5. Accompagner le développement du covoiturage



La Coulée Verte

Source : Office du tourisme Somme Sud-Ouest

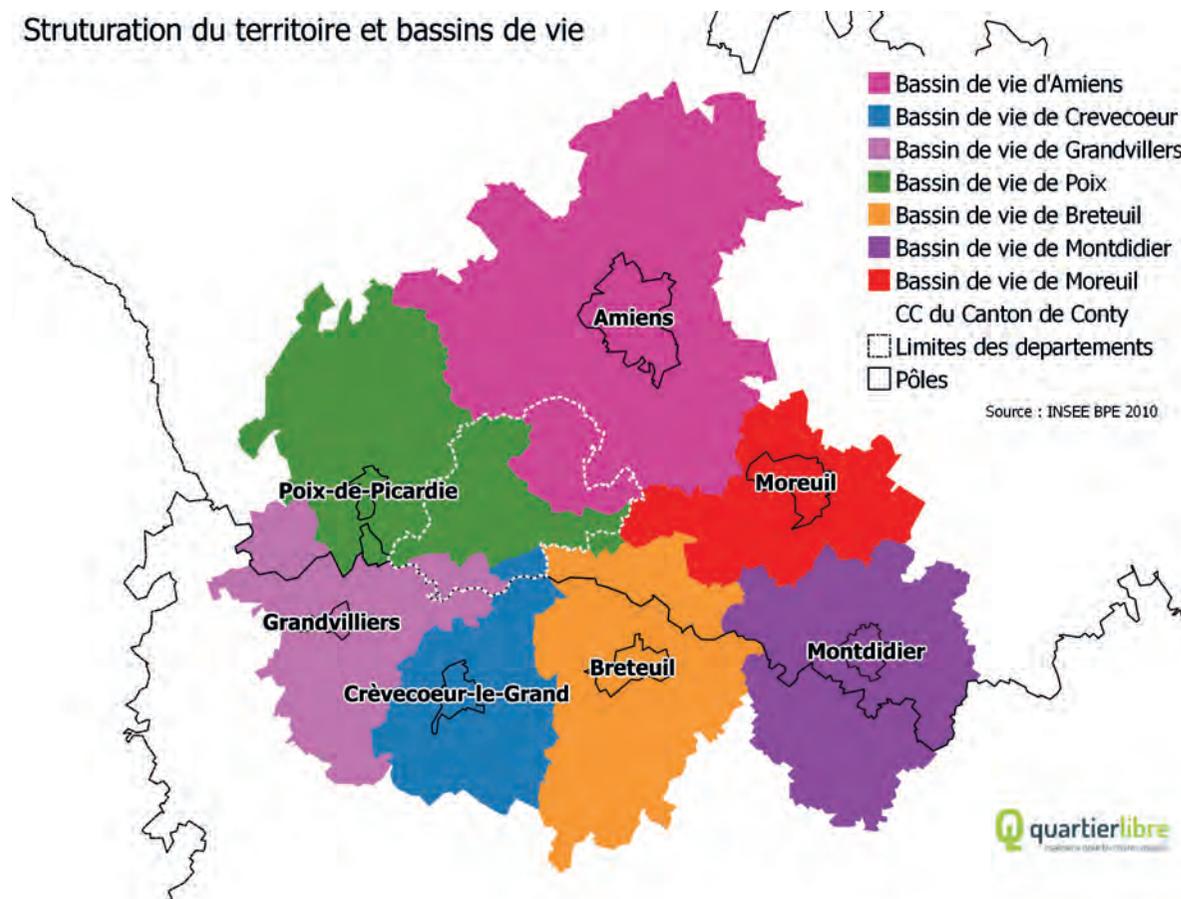
2. POUR DE NOUVELLES CONDITIONS DE MOBILITÉ

ORIENTATION 2

TIRER PROFIT DE L'AXE EST-OUEST, TRAIT D'UNION ENTRE AILLY-SUR-NOYE ET POIX-DE-PICARDIE

1. Organiser une desserte en transports collectifs adaptée depuis et vers Conty
2. Réduire le trafic poids lourds de transit entre l'A16 et l'A29 et diminuer ses impacts
3. Étudier la faisabilité d'un itinéraire cyclable reliant Conty à Poix, et connecté à la coulée verte

Struturation du territoire et bassins de vie



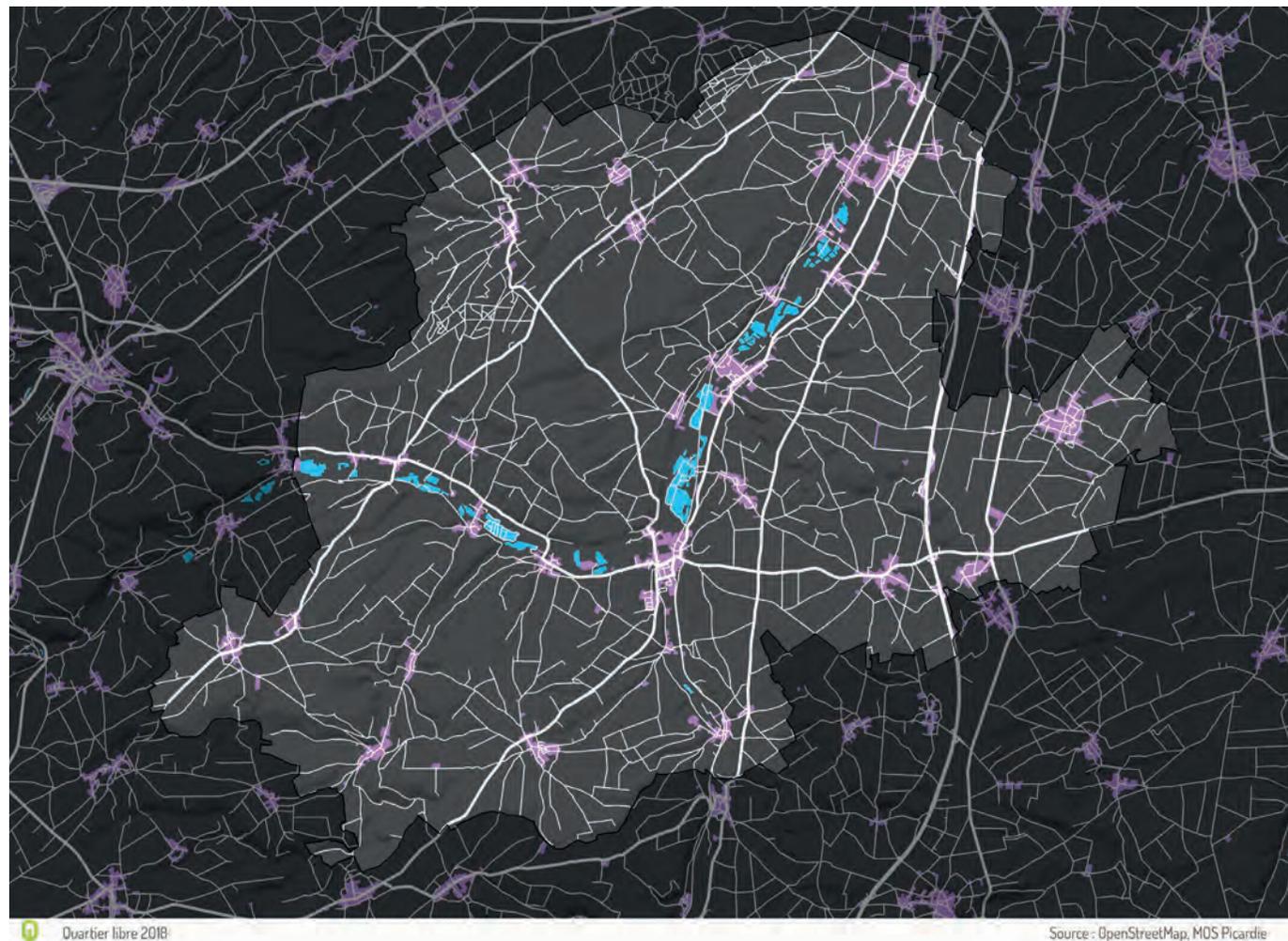
Influence des bassins de vie (2012) sur le Contynois

2. POUR DE NOUVELLES CONDITIONS DE MOBILITÉ

ORIENTATION 3

CONNECTER L'ENSEMBLE DES COMMUNES AUX AXES ET PÔLES STRUCTURANTS

1. Proposer une offre de transport adapté aux communes situées au-delà des axes structurants
2. Prendre appui sur le réseau de voies communales existant pour organiser un maillage cyclable secondaire



2. POUR DE NOUVELLES CONDITIONS DE MOBILITÉ

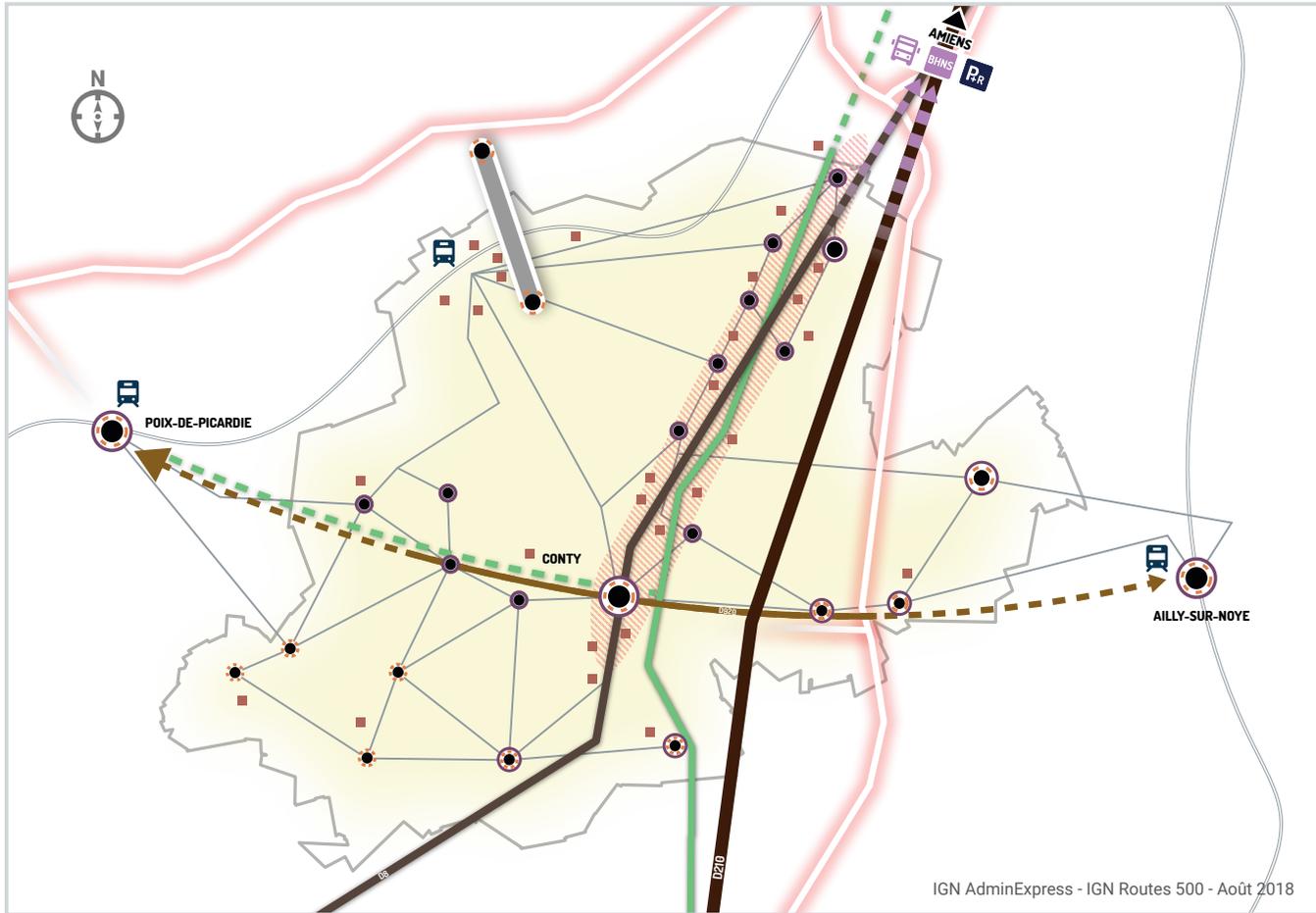
ORIENTATION 4

INCITER À UNE MOBILITÉ ALTERNATIVE AUX DÉPLACEMENTS MOTORISÉS DANS LES CENTRES-BOURGS ET LES VILLAGES

1. Prendre en compte les modes doux dans l'aménagement des espaces publics et les choix de localisation des nouveaux développements
2. Proposer des itinéraires piétons et cyclables alternatifs et complémentaires au maillage de voies circulées, en particulier pour desservir les équipements générateurs de flux (écoles, collège, équipements sportifs...)



2. POUR DE NOUVELLES CONDITIONS DE MOBILITÉ



Contexte

- Chemin de fer
- Axes de liaisons principales entre les communes du Contynois
- Limite de la communauté des communes du Canton de Conty

Préserver et développer la coulée verte, une infrastructure de promenade (pédestre, cyclable, équestre)

- Faire évoluer sa physionomie pour la rendre plus aisément praticable. En faire une liaison cyclable fonctionnelle pour les déplacements quotidiens et développer les ouvertures visuelles et connexions sécurisées afin d'irriguer le territoire et ainsi donner à voir aux usagers le patrimoine du Contynois.

- Prolonger la coulée verte vers le cœur de l'agglomération d'Amiens et aménager un itinéraire cyclable sécurisé, reliant Conty à Poix-de-Picardie.
- Proposer des itinéraires piétons et cyclables alternatifs et complémentaires au maillage de voies circulées, pour desservir les équipements générateurs de flux (écoles, collège, équipements sportifs...) mais aussi pour découvrir le territoire.
- Donner à voir la richesse des patrimoines naturels, architecturaux et culturels peu connus des villages, ainsi que les éléments d'intérêt/sites d'activités à visiter.

Structurer les axes routiers

- Tirer profit de l'axe est-ouest, trait d'union entre Ailly-sur-Noye et Poix-de-Picardie
- Réduire le trafic poids lourds de transit entre l'A16 et l'A29 et diminuer ses impacts.
- Privilégier la D8 pour le transport collectif et les liaisons entre communes pour la desserte locale.
- Dédier le D210 prioritairement au transit
- Réduire le trafic poids lourds de transit entre l'A16 et l'A29 et diminuer ses impacts.
- Centre-Bourg
- Pôles principaux
- Faciliter l'accès aux équipements et services
- Renforcer Namps-Maisnil en tant que pôle relais du territoire. Développer les complémentarités avec Quevauvillers

Structurer le réseau de transports collectifs

- Créer une complémentarité entre le réseau de transport Trans 80 et la future offre TISOA pour plus d'attractivité
- Possible étendu du service de transport collectif à la demande du TISOA
- Permettre aux usagers de l'axe TC « vallée », et aux automobilistes, d'accéder au réseau de transports collectifs urbains comme le BHNS.
- Encourager dans le Contynois le développement du covoiturage et de l'utilisation des réseaux de transports en commun.
- Faciliter l'accès aux lignes de transports collectifs structurantes.
- Structurer les connexions en particulier au sud du pôle urbain d'Amiens en particulier avec le BHNS.

Faciliter les évolutions urbaines

- Favoriser la densification, la réorganisation urbaine ou encore l'implantation d'équipements et de services, tout en considérant les enjeux environnementaux qui s'y concentrent. Ce qui aidera à limiter le transit (aménagement piétons, réduction de la vitesse, aménagement des accotements).

2. POUR DE NOUVELLES CONDITIONS DE MOBILITÉ

ORIENTATION 1

ORGANISER LES MOBILITÉS DANS UNE PERSPECTIVE DE VALORISATION DES POTENTIELS DE LA VALLÉE DE LA SELLE

1. Qualifier les axes routiers de la vallée
2. Structurer un axe « vallée » support d'une offre en transports collectifs attractive
3. Améliorer les connexions entre le Contynois et le pôle urbain d'Amiens
4. Aménager la coulée verte, ouvrir des perspectives sur le territoire
5. Accompagner le développement du covoiturage

ORIENTATION 2

TIRER PROFIT DE L'AXE EST-OUEST, TRAIT D'UNION ENTRE AILLY-SUR-NOYE ET POIX-DE-PICARDIE

1. Organiser une desserte en transports collectifs adaptée depuis et vers Conty
2. Réduire le trafic poids lourds de transit entre l'A16 et l'A29 et diminuer ses impacts
3. Étudier la faisabilité d'un itinéraire cyclable reliant Conty à Poix, et connecté à la coulée verte

ORIENTATION 3

CONNECTER L'ENSEMBLE DES COMMUNES AUX AXES ET PÔLES STRUCTURANTS

1. Proposer une offre de transport adapté aux communes situées au-delà des axes structurants
2. Prendre appui sur le réseau de voies communales existant pour organiser un maillage cyclable secondaire

ORIENTATION 4

INCITER À UNE MOBILITÉ ALTERNATIVE AUX DÉPLACEMENTS MOTORISÉS DANS LES CENTRES-BOURGS ET LES VILLAGES

1. Minimiser les impacts du trafic routier pour une meilleure qualité de vie
2. Proposer des itinéraires piétons et cyclables alternatifs et complémentaires au maillage de voies circulées, en particulier pour desservir les équipements générateurs de flux (écoles, collège, équipements sportifs...)



Dresmaux

3. PAYSAGE & ENVIRONNEMENT,

DES ATOUTS QUI AFFIRMENT LEURS POTENTIELS

La nature, les paysages et plus globalement l'environnement de qualité du territoire doivent être des points d'appui pour renforcer l'attractivité du Contynois, qu'elle soit résidentielle, touristique ou économique. L'image du Contynois est en effet intimement lié à ses vallées, la Selle en tête, à ses plateaux agricoles, ses boisements, aux vues et perspectives qu'ils créent, aux ambiances qu'on y retrouve. Entre préservation, sanctuarisation ou valorisation, les actions à mener sur ces éléments forts du Contynois doivent guider les options de développement adoptées par le territoire.

Il en va de son attractivité qui repose en grande partie sur la qualité des paysages et de l'environnement qu'il propose.

Renforcer les liens entre les villages et leur environnement, préserver et valoriser les richesses écologiques du territoire, intégrer les risques dans les choix d'aménagement sont au cœur du projet porté par le territoire qui vise à établir un dialogue complice avec son environnement.

Cette complicité à renforcer passe aussi par la valorisation des éléments de patrimoine lié à l'histoire locale qui jalonnent le Contynois : châteaux et maisons de maître, puits, moulins, calvaires, chapelles, etc. Ces nombreuses traces de son passé et de son évolution mériteraient que soient mises en place des actions de valorisation et de sensibilisation auprès des touristes et des habitants.

3. PAYSAGE & ENVIRONNEMENT,

DES ATOUTS QUI AFFIRMENT LEURS POTENTIELS

ORIENTATION 1

PRÉSERVER LES RICHESSES ÉCOLOGIQUES ET PAYSAGÈRES DU CONTYNOIS

1. Protéger la trame verte et bleue, véritable colonne vertébrale du territoire
2. Préserver et mettre en valeur les éléments qui singularisent chaque entité paysagère (plateaux, vallées...)
3. Mettre en scène les points de vue structurants (panoramas, perspectives depuis les espaces bâtis...)
4. Favoriser la bonne intégration des bâtiments (agricoles notamment) en secteur ouvert ou isolé



ORIENTATION 1

PRÉSERVER LES RICHESSES ÉCOLOGIQUES ET PAYSAGÈRES DU CONTYNOIS



Protéger la trame verte et bleue, véritable colonne vertébrale du territoire

Protéger / valoriser « cœurs de nature » (massifs boisés, milieux humides en fond de vallée...)

Protéger / conforter les corridors écologiques :

Préserver la continuité des vallées (cours d'eau, milieux humides associés, ripisylves...)

Préserver les liens fonctionnels et écologiques entre secteurs boisés ; entre fonds de vallées et boisements (bosquets, haies connectant des espaces boisés...)

Atténuer l'effet fragmentant de l'urbanisation (urbanisation linéaire) prioriser le DVP à l'intérieur des enveloppes bâties actuelles ou en extension limitée

Mettre en scène les points de vue structurants (panoramas, perspectives depuis les espaces bâtis...)

Cônes de vue principaux à préserver

Interdire le mitage et favoriser la bonne intégration des constructions en secteur ouvert

Articulation village / environnement à améliorer

Favoriser la bonne intégration des bâtiments agricoles sur les espaces cultivés

3

3. PAYSAGE & ENVIRONNEMENT,

DES ATOUTS QUI AFFIRMENT LEURS POTENTIELS

ORIENTATION 2

ARTICULER LE VILLAGE À SON ENVIRONNEMENT

1. Porter un soin à l'intégration paysagère des extensions urbaines (actuelles et à venir)
2. Préserver / requalifier les entrées de bourg, enjeux stratégiques pour l'image des villages
3. Connecter le village à son environnement et renforcer les liens entre espaces bâtis et sites naturels remarquables et / ou de loisirs (fonds de vallées, bois de Conty...)
4. Composer avec les risques en présence et adapter les caractéristiques du projet (localisation / conception) en fonction de l'aléa et de l'enjeu



1. Oresmaux



2. Nampty

1. 2. Impact des nouvelles constructions dans le grand paysage

ORIENTATION 2

ARTICULER CHAQUE VILLAGE À SON ENVIRONNEMENT



-  Entrée de ville à préserver
-  Entrée de ville à requalifier
-  Articulation village / environnement à préserver
-  Articulation village / environnement à améliorer

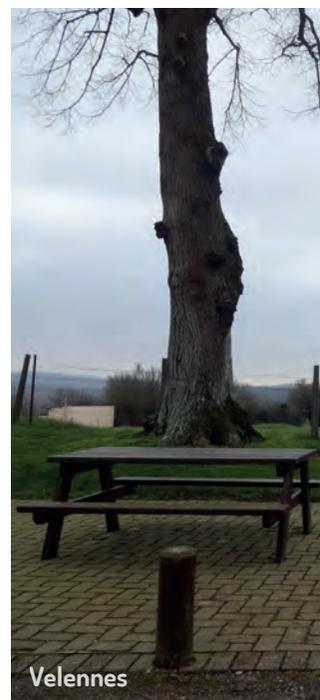
3. PAYSAGE & ENVIRONNEMENT,

DES ATOUTS QUI AFFIRMENT LEURS POTENTIELS

ORIENTATION 3

VALORISER LE CADRE BÂTI DES VILLAGES

1. Organiser le tissu urbain autour d'espaces publics fédérateurs et de qualité
2. Préserver le grand et le petit patrimoine rural, bâti, mobilier, urbain ou végétal (murs, alignements d'arbres...)



3. PAYSAGE & ENVIRONNEMENT,

DES ATOUTS QUI AFFIRMENT LEURS POTENTIELS

ORIENTATION 1

PRÉSERVER LES RICHESSES ÉCOLOGIQUES ET PAYSAGÈRES DU CONTYNOIS

1. Protéger la trame verte et bleue, véritable colonne vertébrale du territoire
2. Préserver et mettre en valeur les éléments qui singularisent chaque entité paysagère (plateaux, vallées...)
3. Mettre en scène les points de vue structurants (panoramas, perspectives depuis les espaces bâtis...)
4. Favoriser la bonne intégration des bâtiments (agricoles notamment) en secteur ouvert ou isolé

ORIENTATION 2

ARTICULER LE VILLAGE À SON ENVIRONNEMENT

1. Porter un soin à l'intégration paysagère des extensions urbaines (actuelles et à venir)
2. Préserver / requalifier les entrées de bourg, enjeux stratégique pour l'image des villages
3. Connecter le village à son environnement et renforcer les liens entre espaces bâtis et sites naturels remarquables et / ou de loisirs (fonds de vallées, bois de Conty...)
4. Composer avec les risques en présence et adapter les caractéristiques du projet (localisation / conception) en fonction de l'aléa et de l'enjeu

ORIENTATION 3

VALORISER LE CADRE BÂTI DES VILLAGES

1. Organiser le tissu urbain autour d'espaces publics fédérateurs et de qualité
2. Préserver le grand et le petit patrimoine rural, bâti, mobilier, urbain ou végétal (murs, alignements d'arbres...)



Place Le Bosquel

4. UNE ÉCONOMIE À PROXIMITÉ À SOUTENIR

A la fois conscient de ses atouts et lucide sur ses faiblesses, le Contynois souhaite miser sur le développement d'une économie de proximité qui soit tournée vers la satisfaction des besoins des populations présentes sur le territoire et contribue au renforcement du lien social.

L'une des ambitions du PLUI est ainsi de conforter l'attractivité du territoire en rapprochant l'offre commerciale des habitants, pour limiter les besoins en déplacements. Cela passe en priorité par le maintien de l'offre commerciale et de services d'appoint existante au sein des bourgs ruraux, que ce soit à Conty mais aussi dans des communes comme Plachy-Buyon, Lœuilly ou Oresmaux.

Soutenir l'économie de proximité, c'est aussi accompagner le développement des entreprises du territoire.

Au-delà de l'offre foncière et de locaux à organiser, cela passe notamment par la mobilisation de moyens permettant la mise en réseau d'entreprises à l'échelle du Contynois contribuant ainsi à renforcer l'attractivité du territoire auprès des entreprises. Pour mieux répondre aux besoins des entreprises existantes sur le territoire et être en mesure d'offrir les conditions d'accueil optimales à celles qui souhaiteraient s'installer dans le Contynois, des outils améliorant la connaissance du tissu d'entreprises et des capacités d'accueil du territoire peuvent être élaborés.

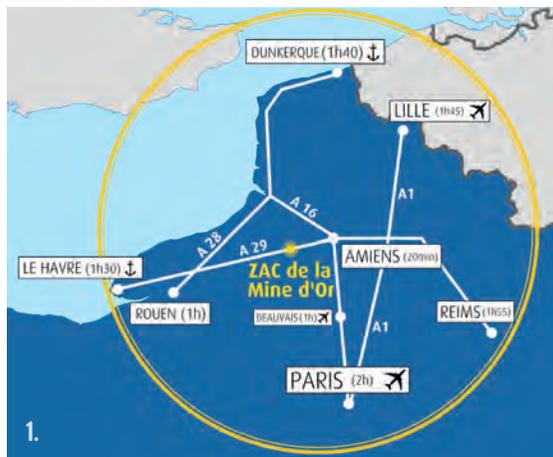
L'ambition du territoire est aussi de créer un écosystème favorable aux nouvelles formes de travail dans le Contynois, permettant ainsi au territoire de renvoyer une image attractive auprès d'entreprises et de futurs résidents souhaitant s'installer.

4. UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ À SOUTENIR

ORIENTATION 1

AFFIRMER LE POSITIONNEMENT ÉCONOMIQUE DU CONTYNOIS ET SA CONTRIBUTION LOCALE

1. Accompagner le développement des zones d'activités du Bosquel et d'Essertaux, en complémentarité avec la ZA de la Mine d'Or
2. Accompagner la structuration d'une filière économique de la rénovation (thermique, patrimoniale, etc.) en s'appuyant sur le tissu économique local
3. Conforter et développer l'offre commerciale existante à Conty au profit de l'attractivité de la ville centre et des communes situées dans sa périphérie
4. Maintenir l'offre de commerces encore existante dans certains villages et accompagner le développement des nouvelles pratiques



1. ZAC de la mine d'Or

source : <http://www.ccsa.fr/economie.html> ; site consulté le 11 septembre 2018

2. Panneau en vue de l'aménagement de la Zone d'Activité, Le Bosquel

source : Google Street View, date de l'image : août 2017

3. 4. La conciergerie de Champdieu

source : http://www.loire.fr/jcms/lw_1131355/la-conciergerie-rit ;

site consulté le 11 septembre 2018

4. UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ À SOUTENIR

ORIENTATION 2

DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES LOCALES

1. Construire, puis actualiser, une connaissance du tissu d'entreprises locales et des besoins qu'elles sont susceptibles d'exprimer (emplois, locaux, foncier...)
2. Animer un réseau d'entreprises locales avec pour objectifs de favoriser leur engagement dans la vie économique du Contynois et de leur permettre d'exploiter leurs complémentarités potentielles

4. UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ À SOUTENIR

ORIENTATION 3

STRUCTURER UNE OFFRE IMMOBILIÈRE ÉCONOMIQUE COMPLÉMENTAIRE DE L'OFFRE FONCIÈRE

1. Exploiter les potentialités bâties dans les bourgs et les dents creuses avec pour objectif de pérenniser le tissu d'entreprises et de dynamiser les centres-bourgs
2. Accompagner l'émergence de nouvelles formes de travail. Promouvoir la création de pépinières d'entreprises et d'incubateurs pour valoriser l'innovation et le dynamisme économique local. Proposer des lieux modulables et mutualisés pour permettre l'adaptation aux évolutions des nouvelles formes de travail (coworking, auto-entrepreneuriat...) dans une réflexion intercommunale



1. TÉLÉCENTRE de Boitron dans l'Orne
source : <http://teletravail.orne.fr/> ; site consulté le 11 septembre 2018
2. LA MACHINERIE à Amiens
source : <http://www.hautsdefrance.fr/fablab-innovation/> ; site consulté le 11 septembre 2018

4. UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ À SOUTENIR

ORIENTATION 4

POUR SUIVRE LES ACTIONS DE NATURE À FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ DU CONTYNOIS

1. Donner de la visibilité à l'offre économique locale, et valoriser le tissu d'entreprises et les savoir-faire locaux, par des actions de communication appropriées et ciblées
2. Promouvoir, dans ce cadre, les atouts du Contynois (situation géographique, accessibilité, cadre de vie, offre sportive et de loisirs...) comme facteurs d'attractivité économique
3. S'inscrire, dans ces perspectives, dans une complémentarité d'action avec les communautés de communes du Grand Amiénois et profiter des réseaux et actions régionaux

4. UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ À SOUTENIR

ORIENTATION 1

AFFIRMER LE POSITIONNEMENT ÉCONOMIQUE DU CONTYNOIS ET SA CONTRIBUTION LOCALE

1. Accompagner le développement des zones d'activités du Bosquel et d'Essertaux, en complémentarité avec la ZA de la Mine d'Or
2. Accompagner la structuration d'une filière économique de la rénovation (thermique, patrimoniale, etc.) en s'appuyant sur le tissu économique local
3. Conforter et développer l'offre commerciale existante à Conty au profit de l'attractivité de la ville centre et des communes situées dans sa périphérie
4. Maintenir l'offre de commerces encore existante dans certains villages et accompagner le développement des nouvelles pratiques

ORIENTATION 2

DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES LOCALES

1. Construire, puis actualiser, une connaissance du tissu d'entreprises locales et des besoins qu'elles sont susceptibles d'exprimer (emplois, locaux, foncier...)
2. Animer un réseau d'entreprises locales avec pour objectifs de favoriser leur engagement dans la vie économique du Contynois et de leur permettre d'exploiter leurs complémentarités potentielles

ORIENTATION 3

STRUCTURER UNE OFFRE IMMOBILIÈRE ÉCONOMIQUE COMPLÉMENTAIRE DE L'OFFRE FONCIÈRE

1. Exploiter les potentialités bâties dans les bourgs et les dents creuses avec pour objectif de pérenniser le tissu d'entreprises et de dynamiser les centres-bourgs
2. Accompagner l'émergence de nouvelles formes de travail

ORIENTATION 4

POURSUIVRE LES ACTIONS DE NATURE À FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ DU CONTYNOIS

1. Donner de la visibilité à l'offre économique locale, et valoriser le tissu d'entreprises et les savoir-faire locaux, par des actions de communication appropriées et ciblées
2. Promouvoir, dans ce cadre, les atouts du Contynois (situation géographique, accessibilité, cadre de vie, offre sportive et de loisirs...) comme facteurs d'attractivité économique
3. S'inscrire, dans ces perspectives, dans une complémentarité d'action avec les communautés de communes du Grand Amiénois et profiter des réseaux et actions régionaux



Centre-bourg de Conty

5. UNE AGRICULTURE QUI RENFORCE SES LIENS AU TERRITOIRE

L'agriculture est une activité importante dans le Contynois. Elle participe grandement au caractère identitaire territoire qui souhaite s'appuyer sur cette richesse et préserver cette activité. Aussi, il convient de renforcer les liens entre agriculture et territoire en créant les conditions du maintien de cette activité et de son développement, en accompagnant l'émergence de nouvelles pratiques commerciales et de distribution de proximité, et en facilitant le développement de nouvelles formes d'agriculture.

Dès lors, les objectifs relatifs au développement du territoire ainsi que ceux liés à l'émergence de nouvelles formes d'habitat moins standardisées et moins consommatrices d'espaces devront contribuer à préserver les capacités foncières nécessaires au maintien de l'agriculture. Il s'agit, tout en assurant la capacité de développement du territoire du Contynois via notamment l'accueil de nouveaux habitants, la construction de logements ou encore d'installation d'entreprises et la création d'emplois, de réduire les impacts sur l'espace agricole et d'adopter une gestion de l'espace conforme aux principes du développement durable

Par ailleurs, pour favoriser le rapprochement entre les habitants et le monde agricole, le territoire souhaite contribuer au développement et à la mise en place de circuits courts, valorisant ainsi la production et les savoir-faire locaux et permettant de renforcer les interactions entre habitants et agriculteurs et de valoriser la production locale.

5. UNE AGRICULTURE QUI RENFORCE SES LIENS AU TERRITOIRE

ORIENTATION 1

GARANTIR LA PÉRENNITÉ DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, EN PARTICULIER LORSQU'ELLES SONT SITUÉES DANS OU À PROXIMITÉ DES BOURGS

1. Limiter et optimiser la consommation du foncier agricole
2. Permettre et encadrer les constructions agricoles dans les bourgs en lien avec la réglementation en vigueur (Cf RSD et ICPE) et le bâti existant
3. Éviter l'enclavement des exploitations et des terres agricoles au sein du tissu urbanisé et préserver l'accessibilité aux parcelles et chemins de remembrement
4. Améliorer les conditions de circulation agricole (notamment au travers la réglementation du stationnement résidentiel par exemple)



5. UNE AGRICULTURE QUI RENFORCE SES LIENS AU TERRITOIRE

ORIENTATION 2

SOUTENIR L'ACTIVITÉ D'ÉLEVAGE

1. Préserver les prairies nécessaires aux élevages
2. Respecter les périmètres d'éloignement vis-à-vis des ICPE et exploitations soumises au RSD
3. Soutenir le réseau de centres équestres, de pensions de chevaux et d'accueil du territoire



5. UNE AGRICULTURE QUI RENFORCE SES LIENS AU TERRITOIRE

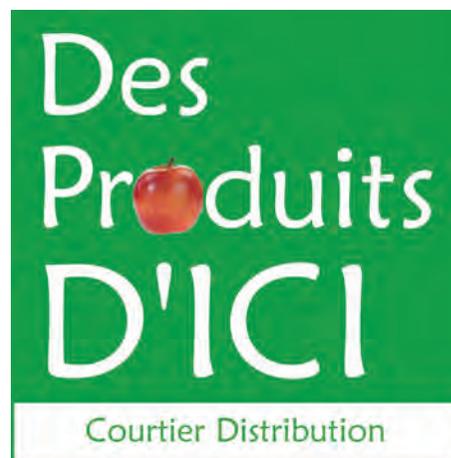
ORIENTATION 3

ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION AGRICOLE SOUS TOUTES SES FORMES

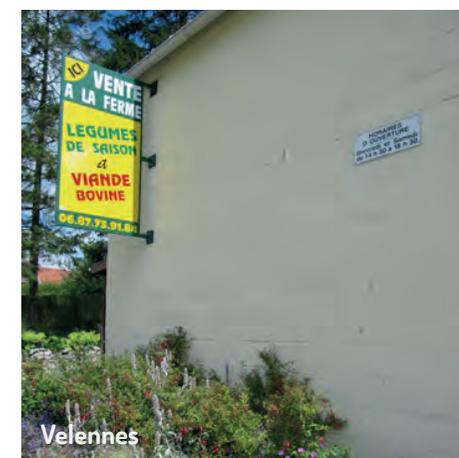
1. Permettre la reconversion du bâti agricole vers toute autre destination (gîte, chambres d'hôtes, locatif, vente directe...)
2. Accompagner la diversification des débouchés notamment par le biais de contractualisations « de service » (dénégement, fauchage, compostage, matière première pour de la biomasse...), les porteurs de projets en diversification agricole, et encourager une agriculture avec des pratiques plus respectueuses de l'environnement (contractualisation environnementale, contractualisation avec la fédération des chasseurs, ...)



1. Distributeur de légumes locaux
source : <https://www.auxsaveursdacote.com/> ; site consulté le 11 septembre 2018
2. Distributeur de légumes locaux
source : <https://www.facebook.com/> ; site consulté le 11 septembre 2018



3. Marché en ligne de produits locaux
source : <http://somme-produitslocaux.fr> ; site consulté le 11 septembre 2018
4. Bienvenue à la ferme, marque commerciale française des Chambres d'agriculture



5. UNE AGRICULTURE QUI RENFORCE SES LIENS AU TERRITOIRE

ORIENTATION 4

PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE ET FACILITER LES LIENS AGRI-URBAINS

1. Communiquer sur l'agriculture du territoire (auprès de nouveaux résidents notamment, exemple du livret d'accueil)
2. Eviter les « conflits d'usages » en élaborant une charte de voisinage agri-non agri



Charte de Bon Voisinage

Pourquoi une charte de bon voisinage ?

Traditionnellement espace à vocation purement agricole, depuis ces 10 dernières années, la campagne est devenue un lieu qui attire de nouveaux habitants originaires des villes. Le paysage change, les agglomérations s'étalent, les habitations se disséminent, amenant aussi une certaine revitalisation du monde rural.

Cependant la méconnaissance des activités et des obligations, d'une part des agriculteurs et d'autre part des « néo-ruraux », peut conduire à des incompréhensions, voire même à des conflits.

Il faut comprendre que la campagne est avant tout un lieu de travail et qu'il est bon, avant de s'installer, de connaître les activités agricoles qui y sont pratiquées, tant sur les aspects positifs que sur les désagréments possibles.

L'objectif de la « Charte de bon Voisinage » est de rappeler quelques principes de cordialité, toujours utiles lorsque surviennent des litiges de part et d'autre.

Nous, « on se respecte ... »

- en faisant connaissance, je découvre le métier de mon voisin.
- je respecte mon entourage, autrement dit je ne suis pas seul au monde...
- s'il y a un problème, cela ne sert à rien de s'énerver. De toute façon il faut trouver une solution.

Etre bien ensemble

Enfin, ce n'est pas compliqué

Nos enfants jouent au rugby dans la même équipe. On se retrouve à la fête de l'école. On se voit régulièrement à la boulangerie... Autant être en bons termes, d'autant plus qu'entre voisins on peut se rendre des services.

Si la campagne offre un cadre de vie que beaucoup recherchent, un bon voisinage est indispensable pour l'apprécier pleinement.

Rien n'est pire que de s'ignorer. Se connaître permet de se comprendre.



Charte de bon voisinage - Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne

5. UNE AGRICULTURE QUI RENFORCE SES LIENS AU TERRITOIRE

ORIENTATION 1

GARANTIR LA PÉRENNITÉ DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, EN PARTICULIER LORSQU'ELLES SONT SITUÉES DANS OU À PROXIMITÉ DES BOURGS

1. Limiter et optimiser la consommation du foncier agricole
2. Permettre et encadrer les constructions agricoles dans les bourgs en lien avec la réglementation en vigueur (Cf RSD et ICPE) et le bâti existant
3. Éviter l'enclavement des exploitations et des terres agricoles au sein du tissu urbanisé et préserver l'accessibilité aux parcelles et chemins de remembrement
4. Améliorer les conditions de circulation agricole (notamment au travers la réglementation du stationnement résidentiel par exemple)

ORIENTATION 2

SOUTENIR L'ACTIVITÉ D'ÉLEVAGE

1. Préserver les prairies nécessaires aux élevages
2. Respecter les périmètres d'éloignement vis-à-vis des ICPE et exploitations soumises au RSD
3. Soutenir le réseau de centres équestres, de pensions de chevaux et d'accueil du territoire

ORIENTATION 3

ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION AGRICOLE SOUS TOUTES SES FORMES

1. Permettre la reconversion du bâti agricole vers toute autre destination (gîte, chambres d'hôtes, locatif, vente directe...)
2. Accompagner la diversification des débouchés notamment par le biais de contractualisations « de service » (déneigement, fauchage, compostage, matière première pour de la biomasse...), les porteurs de projets en diversification agricole, et encourager une agriculture avec des pratiques plus respectueuses de l'environnement (contractualisation environnementale, contractualisation avec la fédération des chasseurs, ...)

ORIENTATION 4

PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE ET FACILITER LES LIENS AGRI-URBAINS

1. Communiquer sur l'agriculture du territoire (auprès de nouveaux résidents notamment, exemple du livret d'accueil)
2. Éviter les « conflits d'usages » en élaborant une charte de voisinage agri-non agri



Namps-Maisnil

6. UNE COMPOSANTE ÉCONOMIQUE À PART ENTIÈRE, LE TOURISME

Protéger, valoriser le patrimoine, assurer les conditions d'un développement touristique qualitatif en cohérence avec les atouts du territoire et qui soit source de retombées, telle est l'ambition du Contynois.

Le territoire souhaite faire du développement touristique, de proximité notamment, une des composantes de l'économie locale. Cela passe par la valorisation des atouts qui participent à son attractivité touristique, en premier lieu ses espaces naturels remarquables qui constituent la base de nombre d'activités touristiques actuelles et futures. Le développement touristique doit devenir un vecteur de développement économique pour le Contynois, en s'appuyant sur les identités spécifiques du territoire.

L'un des objectifs, au-delà de l'amélioration de l'offre et de sa mise en réseau, est de repositionner le territoire dans son environnement extérieur, de mieux le faire connaître, par son économie, son offre touristique, la qualité de son cadre de vie...

Il s'agit aussi de positionner le Contynois dans les réseaux touristiques des territoires voisins, voire capter les flux de touristes qui traversent le département pour se rendre vers les destinations alentours.

Conscient de son potentiel, le territoire souhaite avant tout favoriser la mise en tourisme de son offre aujourd'hui relativement éclatée, des lieux et structures à valoriser, et ainsi faire du tourisme l'un des piliers du développement territorial pour les années à venir. Le territoire souhaite aller dans ce sens en s'appuyant sur le développement d'un certain éco-tourisme respectueux des ressources locales, mais aussi en le préservant des effets négatifs associés à un tourisme de masse.

6. UNE COMPOSANTE ÉCONOMIQUE À PART ENTIÈRE, LE TOURISME

ORIENTATION 1

DÉVELOPPER LE TOURISME AUTOUR DES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES

1. Diversifier et affirmer le positionnement touristique du Contynois (composantes et dimensions) : tourisme vert, durable, d'affaires, courts et moyens séjours...
2. Renforcer la visibilité, l'accessibilité et la qualité des sites remarquables = concentrer l'effort sur des infrastructures existantes et des thèmes forts du territoire (pêche, équitation, activités nautiques...)
3. Mettre en réseau l'offre à partir des sites remarquables (à l'échelle du quart sud-ouest) et affirmer sa contribution à l'attractivité touristique du Grand Amiénois



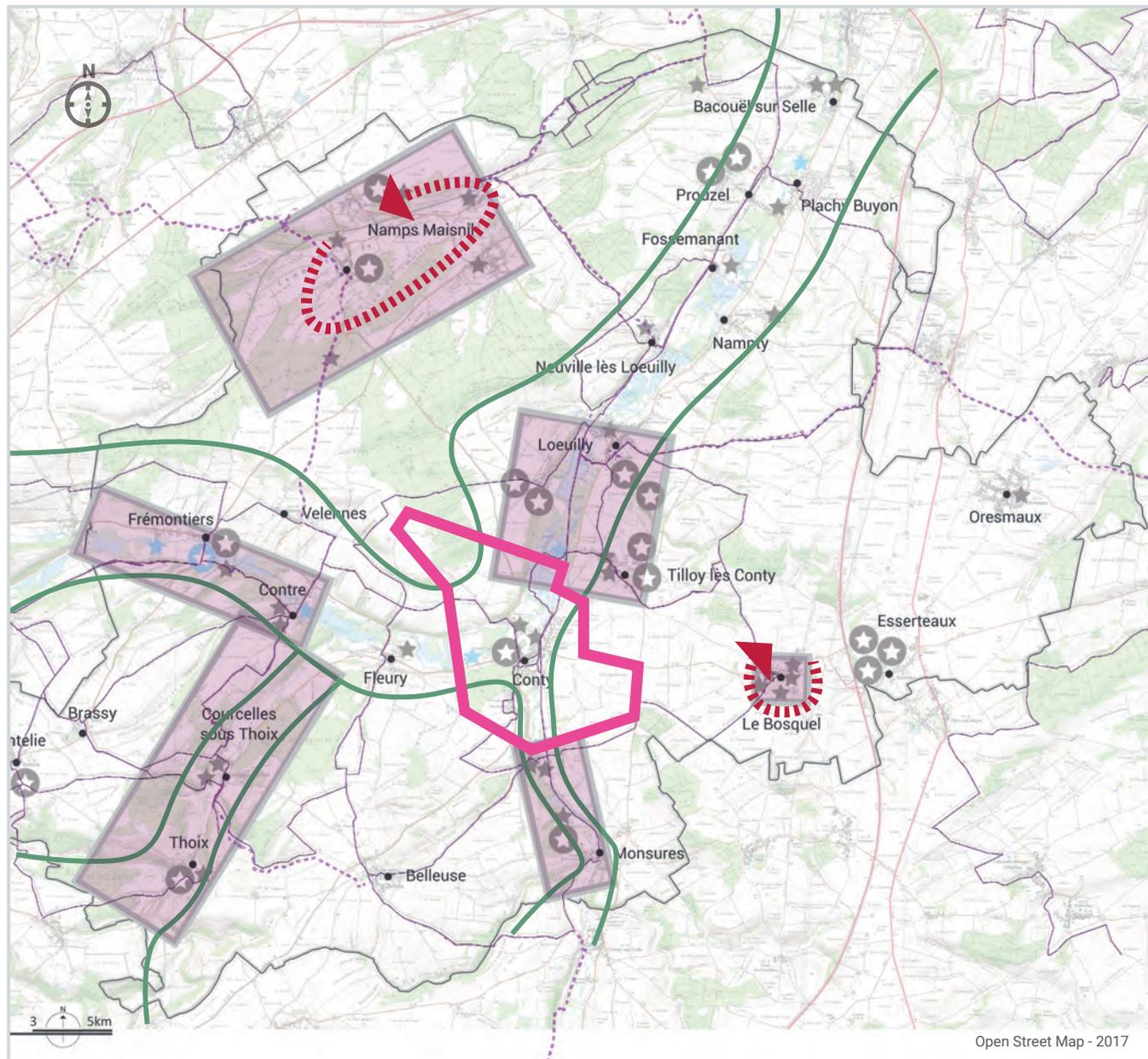
1. La coulée Verte
2. Étang de Neuville-les-Lœuilly

La coulée Verte

source : <https://www.somme-tourisme.com/la-coulee-verte/>

site consulté le 11 septembre 2018

ORIENTATION 1



6. UNE COMPOSANTE ÉCONOMIQUE À PART ENTIÈRE, LE TOURISME

ORIENTATION 2

ACCROÎTRE LE POTENTIEL ET LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU TOURISME

1. Compléter l'offre sur le volet hébergement et restauration
2. Développer les interactions tourisme / vie quotidienne (déplacements, commerces, services, qualité du cadre de vie...)
3. Valoriser les productions et savoir-faire locaux, notamment agricoles (vente directe à la ferme, marchés du terroir...)

6. UNE COMPOSANTE ÉCONOMIQUE À PART ENTIÈRE, LE TOURISME

ORIENTATION 1

DÉVELOPPER LE TOURISME AUTOUR DES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES

1. Diversifier et affirmer le positionnement touristique du Contynois (composantes et dimensions) : tourisme vert, durable, d'affaires, courts et moyens séjours...
2. Renforcer la visibilité, l'accessibilité et la qualité des sites remarquables = concentrer l'effort sur des infrastructures existantes et des thèmes forts du territoire (pêche, équitation, activités nautiques...)
3. Mettre en réseau l'offre à partir des sites remarquables (à l'échelle du quart sud-ouest) et affirmer sa contribution à l'attractivité touristique du Grand Amiénois

ORIENTATION 2

ACCROÎTRE LE POTENTIEL ET LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU TOURISME

1. Compléter l'offre sur le volet hébergement et restauration
2. Développer les interactions tourisme / vie quotidienne (déplacements, commerces, services, qualité du cadre de vie...)
3. Valoriser les productions et savoir-faire locaux, notamment agricoles (vente directe à la ferme, marchés du terroir...)



Frémontiers

7. UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS ÉQUILBRÉE

Le développement et l'amélioration de l'offre en logements participent à l'attractivité du territoire, à la fois en permettant l'accroissement de la population avec l'accueil de nouveaux habitants mais aussi en créant les conditions pour permettre aux résidents actuels de demeurer sur le territoire. L'enjeu pour le Contynois est d'ailleurs autant d'augmenter les capacités d'emménagement que de fluidifier les parcours résidentiels, et ainsi pérenniser les équipements publics existants.

Mettre en œuvre le projet du Contynois en matière de logement c'est veiller à faciliter et dynamiser la production de logements sur son territoire pour notamment atteindre les objectifs fixés par le SCoT. C'est aussi chercher à diversifier les types de logements afin de mieux garantir la satisfaction des différents besoins en logements comme, par exemple, les logements de petites tailles et financièrement accessibles pour les jeunes ménages, ou encore les logements adaptés aux personnes handicapées ou personnes âgées, notamment.

C'est enfin permettre à toutes les parties du territoires de produire du logement, qu'il s'agisse de constructions neuves ou de réhabilitations. Ces dynamiques sont à mettre en œuvre à l'échelle des vingt-trois communes et doivent s'appuyer sur les capacités à se développer recensées dans les communes (équipements, réseaux, etc.) et se justifier au regard du projet d'ensemble du territoire qui vise à conforter les pôles existants, Conty en premier lieu.

7. UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS ÉQUILBRÉE

ORIENTATION 1

ŒUVRER EN FAVEUR D'UN HABITAT ATTRACTIF ET GARANT D'UN ÉQUILIBRE SOCIAL ADAPTÉ AU TERRITOIRE

1. Faciliter l'accès au logement pour tous, notamment les jeunes ménages, et s'assurer d'une production diversifiée s'appuyant sur les objectifs définis par le SCOT
2. Soutenir le développement du parc locatif et en accession par la mise en œuvre d'une programmation communautaire
3. Enrichir la palette de l'offre d'hébergement visant à répondre aux besoins des publics spécifiques, notamment les personnes âgées

7. UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS ÉQUILIBRÉE

ORIENTATION 2

ENGAGER UNE DYNAMIQUE DE SOUTIEN AUX RÉHABILITATIONS DE QUALITÉ DANS L'HABITAT ANCIEN DANS UNE PERSPECTIVE DE VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI ET DE RECONQUÊTE DES CENTRES-BOURGS

1. Intervenir sur le parc ancien (par la mobilisation des outils et financements disponibles) et la valorisation des savoir-faire locaux
2. Accompagner les travaux d'adaptation des logements pour favoriser le maintien à domicile
3. Poursuivre une politique de lutte contre la précarité énergétique

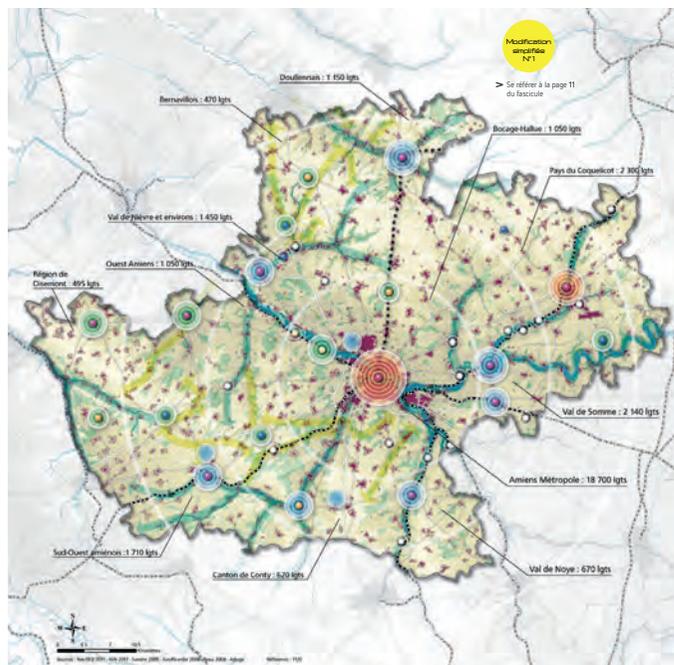


7. UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS ÉQUILIBRÉE

ORIENTATION 3

MAINTENIR LE RYTHME DE PRODUCTION DE LOGEMENTS, RÉPARTIE ÉQUITABLEMENT ET MOINS CONSOMMATRICE D'ESPACE

1. Atteindre l'objectif de production de 460 logements sur le territoire d'ici 2030 en consolidant Conty et les polarités du Contynois et en permettant à chaque partie du territoire de se développer de manière raisonnée
2. Privilégier la création de logements dans l'existant et promouvoir des opérations de logements plus vertueuses pour limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels



LES OBJECTIFS DE PRODUCTION DE NOUVEAUX LOGEMENTS

Conforter l'armature urbaine du Grand Amiénois :



Organiser une offre à vocation économique cohérente et équilibrée en développant :

- Une offre foncière et immobilière à vocation métropolitaine pour attirer les grands projets
- Une offre interterritoriale pour ancrer l'activité des entreprises du Grand Amiénois
- Une offre de proximité pour le développement de l'artisanat et de la petite industrie

Améliorer l'équipement commercial

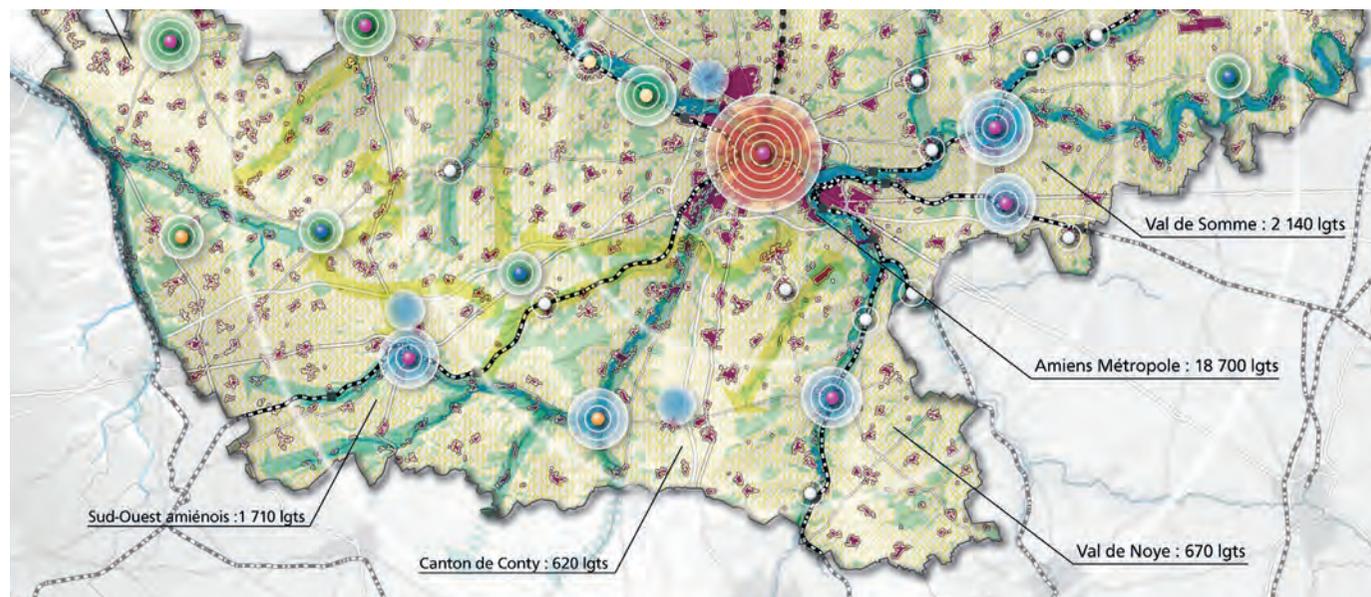
- Diversifier vers d'autres typologies d'achats
- Renforcer le maillage actuel
- Conforter la vocation du pôle
- Stabiliser le développement du pôle

Valoriser l'armature naturelle et agricole, facteur de qualité et d'attractivité du cadre de vie

- Un potentiel agricole à conforter
- Des richesses naturelles et paysagères à préserver
- Une trame verte et bleue à intégrer dans les choix d'aménagement
- Un développement urbain économe en foncier à privilégier

Organiser les conditions d'une mobilité facilitée

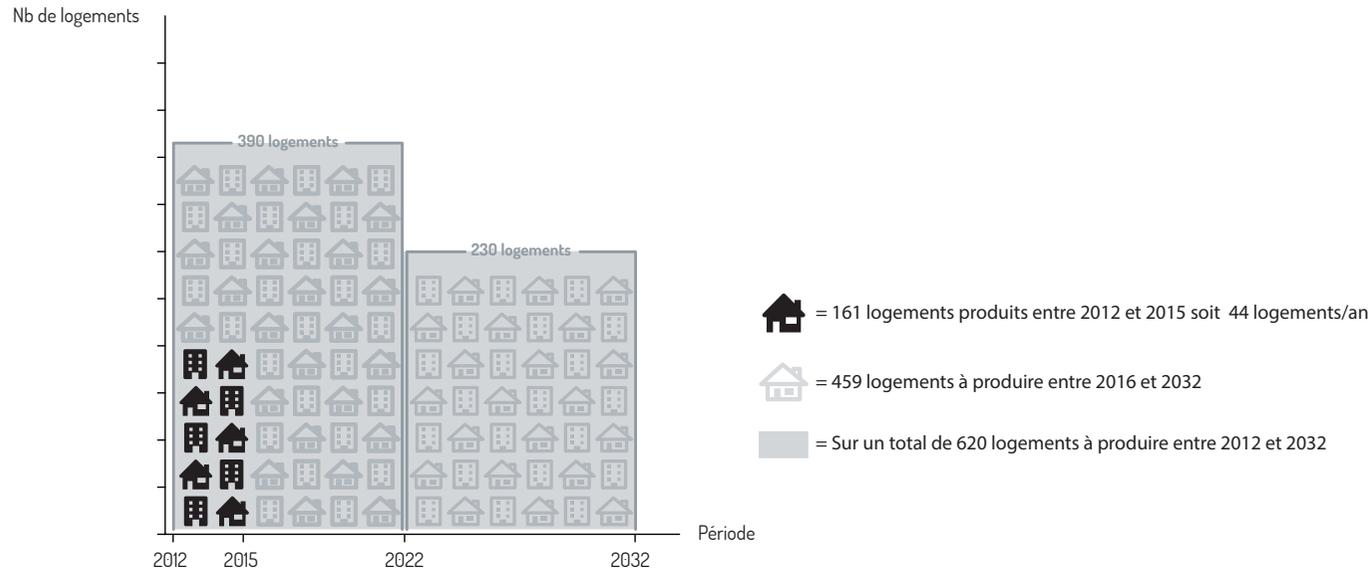
- Une étoile ferroviaire à valoriser et à pérenniser
- Une desserte en transports collectifs à renforcer sur l'axe Amiens-Doullens



Source : Aduga, Le grand Amiénois Le D00, SCOT du Grand Amiénois, 2012, mis à jour en 2017, page 20-21

7. UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS ÉQUILIBRÉE

BESOINS ESTIMÉS EN LOGEMENTS



RÉPARTITIONS DE L'OBJECTIF DE PRODUCTION DE LOGEMENTS À L'HORIZON 2032



7. UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS ÉQUILBRÉE

ORIENTATION 4

RENFORCER LES INSTANCES ET OUTILS DE PILOTAGE INTERNES ET PARTENARIAUX

1. Engager une politique foncière adaptée et coordonnée entre les communes
2. Réfléchir à la mise en place d'une fiscalité incitative pour fluidifier le marché

7. UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS ÉQUILBRÉE

ORIENTATION 1

ŒUVRER EN FAVEUR D'UN HABITAT ATTRACTIF ET GARANT D'UN ÉQUILIBRE SOCIAL ADAPTÉ AU TERRITOIRE

1. Faciliter l'accès au logement pour tous, notamment les jeunes ménages, et s'assurer d'une production diversifiée s'appuyant sur les objectifs définis par le SCOT
2. Soutenir le développement du parc locatif et en accession par la mise en œuvre d'une programmation communautaire
3. Enrichir la palette de l'offre d'hébergement visant à répondre aux besoins des publics spécifiques, notamment les personnes âgées

ORIENTATION 2

ENGAGER UNE DYNAMIQUE DE SOUTIEN AUX RÉHABILITATIONS DE QUALITÉ DANS L'HABITAT ANCIEN DANS UNE PERSPECTIVE DE VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI ET DE RECONQUÊTE DES CENTRES-BOURGS

1. Intervenir sur le parc ancien (par la mobilisation des outils et financements disponibles) et la valorisation des savoir-faire locaux
2. Accompagner les travaux d'adaptation des logements pour favoriser le maintien à domicile
3. Poursuivre une politique de lutte contre la précarité énergétique

ORIENTATION 3

MAINTENIR LE RYTHME DE PRODUCTION DE LOGEMENTS, RÉPARTIE ÉQUITABLEMENT ET MOINS CONSOMMATRICE D'ESPACE

1. Intervenir sur le parc ancien (par la mobilisation des outils et financements disponibles) et la valorisation des savoir-faire locaux
2. Accompagner les travaux d'adaptation des logements pour favoriser le maintien à domicile
3. Poursuivre une politique de lutte contre la précarité énergétique

ORIENTATION 4

RENFORCER LES INSTANCES ET OUTILS DE PILOTAGE INTERNES ET PARTENARIAUX

1. Engager une politique foncière adaptée et coordonnée entre les communes
2. Réfléchir à la mise en place d'une fiscalité incitative pour fluidifier le marché



Bacouel-sur-Selle

8. DES ÉQUIPEMENTS & SERVICES QUI PARTICIPENT

D'UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE DIVERSIFIÉE

Le territoire a conscience que pour demeurer attractif et accueillir de nouveaux habitants, cela induit une nécessaire adaptation de son offre d'équipements et services présents pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs. Il convient aussi de prendre en compte le vieillissement des infrastructures existantes et l'évolution des besoins de la population pour proposer une offre adaptée. En ce sens le déploiement du numérique au service des habitants et entreprises et l'amélioration de la couverture mobile de qualité territoire est l'un de ces aspects sur lequel le Contynois doit concentrer ses efforts, avec le soutien des partenaires concernés, pour que le niveau de services ne soit pas un frein à l'installation de ménages ou d'entreprises.

L'ambition est aussi de prévoir les différentes structures et équipements capables de répondre aux besoins des populations, en accompagnant plusieurs phénomènes démographiques à l'œuvre, le vieillissement en tête. Depuis toujours au cœur des préoccupations des élus, l'offre d'équipements scolaires et de petite enfance reste une priorité qu'il conviendra toutefois d'adapter en lien avec l'évolution des effectifs de population.

8. DES ÉQUIPEMENTS & SERVICES QUI PARTICIPENT

D'UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE DIVERSIFIÉE

ORIENTATION 1

CONFORTER L'OFFRE ENFANCE-JEUNESSE ET SCOLAIRE DE PROXIMITÉ, BIEN RÉPARTIE ET ACCESSIBLE POUR LA POPULATION

1. Valoriser la présence du collège de Conty et préserver son ancrage et rayonnement territorial
2. Poursuivre l'accompagnement au développement d'une offre adaptée à destination de la Petite Enfance
3. Encourager, le cas échéant, toutes coopérations de nature à permettre d'améliorer l'offre scolaire existante
4. Etoffer l'offre d'équipements sportifs et de loisirs en privilégiant la mutualisation inter-communes



8. DES ÉQUIPEMENTS & SERVICES QUI PARTICIPENT

D'UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE DIVERSIFIÉE

ORIENTATION 2

ŒUVRER POUR LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ

1. Veiller au maintien des équipements et services de proximité par le développement d'opérations urbaines connectées
2. Adapter l'offre en équipements et de services aux mutations démographiques du territoire (vieillesse notamment)
3. S'appuyer, le cas échéant, sur les polarités extérieures et leur offre d'équipements et services pour répondre aux besoins des habitants en facilitant les échanges



1. Bureau de Poste - Conty

2. Maison de retraite Saint-Antoine à Conty.

source : <https://www.arassoc.fr/saint-antoine/>

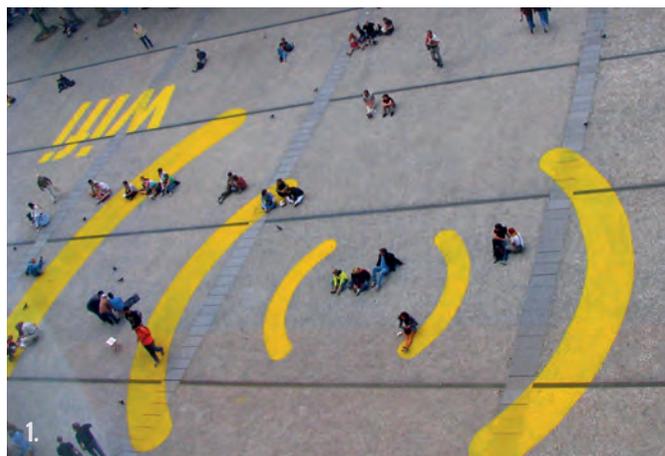
8. DES ÉQUIPEMENTS & SERVICES QUI PARTICIPENT

D'UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDEN TIELLE DIVERSIFIÉE

ORIENTATION 3

ASSURER UNE DESSERT E NUMÉRIQUE ET
UNE COUVERTURE EN TELEPHONE MOBILE
SATISFAISANTE, GAGES D'ATTRACTIVITÉ

1. Répondre aux besoins des entreprises en leur permettant à terme d'accéder au très haut débit
2. Développer les usages numériques et favoriser la progression des accès aux technologies en milieu rural comme alternative aux déplacements notamment



1. Accès Wifi gratuit
source : aceswifi.com ; site consulté le 11 septembre 2018
2. Panneau du label Territoires, villes et villages Internet indiquant 5 @ pour une ville en 2017
source : <http://www.villes-internet.net/pages/label/panneaux> ; site consulté le 11 septembre 2018
3. Label zone d'activité très haut débit
source : <https://commons.wikimedia.org> ; site consulté le 11 septembre 2018

8. DES ÉQUIPEMENTS & SERVICES QUI PARTICIPENT

D'UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE DIVERSIFIÉE

ORIENTATION 1

CONFORTER UNE OFFRE ENFANCE-JEUNESSE ET SCOLAIRE DE PROXIMITÉ, BIEN RÉPARTIE ET ACCESSIBLE POUR LA POPULATION

1. Valoriser la présence du collège de Conty et préserver son ancrage et rayonnement territorial
2. Poursuivre l'accompagnement au développement d'une offre adaptée à destination de la Petite Enfance
3. Encourager, le cas échéant, toutes coopérations de nature à permettre d'améliorer l'offre scolaire existante
4. Étoffer l'offre d'équipements sportifs et de loisirs en privilégiant la mutualisation inter-communes

ORIENTATION 2

ŒUVRER POUR LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ

1. Veiller au maintien des équipements et services de proximité par le développement d'opérations urbaines connectées
2. Adapter l'offre en équipements et de services aux mutations démographiques du territoire (vieillesse notamment)
3. S'appuyer, le cas échéant, sur les polarités extérieures et leur offre d'équipements et services pour répondre aux besoins des habitants en facilitant les échanges

ORIENTATION 3

ASSURER UNE DESSERTÉ NUMÉRIQUE ET UNE COUVERTURE EN TELEPHONE MOBILE SATISFAISANTE, GAGES D'ATTRACTIVITÉ

1. Répondre aux besoins des entreprises en leur permettant à terme d'accéder au très haut débit
2. Développer les usages numériques et favoriser la progression des accès aux technologies en milieu rural comme alternative aux déplacements notamment



Conty

03



OBJECTIFS DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE



Nampty

LA CONSOMMATION FONCIERE PASSEE

Département de la Somme :
2 014 ha artificialisés

Deux périodes en référence, deux sources mobilisées :

2001 à 2010 (MOS)

Contynois :
69 ha artificialisés soit 7,66 ha/an

2006 à 2016 (Fichiers fonciers CEREMA)

Nombre d'hectares de surfaces agricoles, naturelles et forestières artificialisées
Contynois :
28,02 ha artificialisés soit 2,80 ha/an



VERS UNE REDUCTION DES SURFACES CONSTRUCTIBLES

Potentiel constructible inscrit dans les documents d'urbanisme communaux du Contynois, hors dents creuses avant l'approbation du PLUI :

58 ha à vocation d'habitat

(zones à urbaniser)

dans les 13 documents d'urbanisme opposables

60 ha à vocation d'activité

(Le Bosquel / 46 ha en AU et Essertaux / 14 ha dont 8 ha en UF)

Soit 118 ha de foncier classés constructibles

(zones à urbaniser)

Potentiel constructible inscrit dans le PLUI du Contynois, hors dents creuses :

14,5 ha à vocation d'habitat

(10 zones à urbaniser) à l'échelle des 23 communes

50 ha à vocation d'activité

(Le Bosquel / 46 ha en AU et Essertaux / 3,9 ha en UF - extension)

Soit 64,5 ha de foncier classés constructibles

(zones à urbaniser)

Une réduction de 45 % des surfaces inscrites comme urbanisables dans le cadre du PLU intercommunal

CONSOMMATION FONCIÈRE PROJÉTÉE

HABITAT

EN EXTENSION :

14,5 ha en zone AU (à long terme)
dont 7 ha concernent des terres agricoles
soit 50 % (au sens du RPG 2017)

0,9 ha/an entre 2016 et 2032

dont 0,4 ha/an de terres agricoles
(au sens du RPG 2017)



AU SEIN DES ESPACES DÉJÀ URBANISÉS:

28 ha en zone U
dont 7,4 ha concernent des terres agricoles
soit 25% (au sens du RPG 2017)

1,75 ha/an entre 2016 et 2032

dont 0,45 ha/an de terres agricoles
(au sens du RPG 2017)



2,65 ha/an entre 2016 et 2032

dont 0,9ha/an de terres agricoles
(au sens du RPG 2017)

La totalité des 10 zones d'urbanisation future sont inscrites à long terme et ouvertes à l'urbanisation après modification du PLUI

ACTIVITÉS

EN EXTENSION :

46 ha en zone AU (à long terme)
soit 100 % de terres agricoles
(au sens du RPG 2017)

2,87 ha/an entre 2016 et 2032



AU SEIN DES ESPACES DÉJÀ URBANISÉS:

8,5 ha en zone UF et
dont la totalité concernent des terres agricoles
(au sens du RPG 2017)

0,53 ha/an entre 2016 et 2032



3,40 ha/an entre 2016 et 2032

dont la totalité de terres agricoles
(au sens du RPG 2017)

Zone d'activité communautaire du Bosquel
projet majeur d'intérêt INTERTERRITORIAL
reconnu par le SCoT du Grand Amiénois



Zeppelin



Rédaction, conception et réalisation:
Quartier Libre, Zeppelin, Gama environnement,
Lannoy Architecture'S

Illustrations & cartographies
Quartier Libre, Zeppelin, Gama environnement,
Lannoy Architecture'S

Crédits photos
Quartier Libre, Zeppelin, CC du Contynois,
sauf mention contraire

